



Québec, le 20 mars 2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 10 mars 2017, relativement à l'obtention de :

- Copie de la liste des centres de responsabilité du système de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) ainsi que la signification de chaque CR.

En réponse à votre demande nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le document sur la signification de chaque centre de responsabilité (CR) du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Concernant les codes des CR, ces derniers ne peuvent être rendus publics, car ce sont des codes de gestion interne de la direction des ressources financières, contractuelles et immobilières, propres au MRIF. Ils peuvent permettre l'accès aux données de gestion ou à des renseignements personnels, protégés en vertu de l'article 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Pour cette raison, les codes ne sont donc pas accessibles et nous ne pouvons répondre favorablement à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents  
AO/cp -PJ